

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Mairie de MILHAC-DE-NONTRON

Délibération n° 07_1/2026

L'an **deux mil vingt-six**

Le **28 du mois de février** Le Conseil Municipal de la commune de MILHAC-DE-NONTRON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des associations, sous la présidence de Monsieur Pascal MECHINEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19/02/2026

PRESENTS : MECHINEAU Pascal, TOUAT Jean-Claude, LIEGEOIS Daniel, BOUSSARIE Myriam, BOUTELOUP Mireille, CHEMIN Alexandra, GARDILLOU Sophie, HISPIWACK Jean-Michel, JAMAIN Thomas, LAFORGE Françoise, LORENZO Manuel, MUCHERON Laurence

PROCURATION : BURBAN Anne-Gaëlle à BOUSSARIE Myriam, NAFTEUX Daniel à LIEGEOIS Daniel

ABSENTS : LAGARDE Lionel

SECRETAIRE DE SEANCE : BOUSSARIE Myriam

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Procurations : 2

Votants : 14

OBJET : DELIBERATION OUVERTURE DE CREDIT EN INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider d'engager, de liquider et de mandater, donc de payer des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente ;

Considérant que le vote du budget primitif doit intervenir avant le 15 avril 2025 ;

Considérant qu'entre le début de l'année 2025 et le vote du budget, si la commune n'a pas adopté une telle mesure, elle se trouve dans l'impossibilité d'engager ou de mandater ses dépenses d'investissement ;

Considérant que le montant budgété au chapitre 21 « Immobilisations corporelles » des dépenses d'investissement, hors reste à réaliser, s'est élevé en 2025 à 229 535.62 € ;

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Mairie de MILHAC-DE-NONTRON

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **Approuve** la proposition de répartition des crédits d'investissement à ouvrir au titre de l'exercice 2025 selon le tableau suivant :

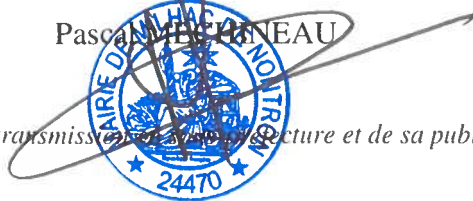
Dépenses chapitre – article	Désignation opération	Budget 2025	Crédit à ouvrir au titre de 2026
2138 : Autres constructions	Fresque Mairie	1000.00	1000.00
2188 : Autres immobilisations corporelles	Achat congélateur coffre	3854.40	349.00
2181 : Install générales, agencements et aménagements divers	Installation caméra protection garage réparation automobile	0.00	1000.00

➤ **Autorise** l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de la commune 2026 à hauteur de 2 349.00 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Du conseil municipal

Le Maire

Pascal MECHINEAU



Copie certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission en double à la Préfecture et de sa publication
Le Maire, Pascal MECHINEAU